



**MAIRIE DE HOUX
(Eure et Loir)**

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2018**

L' an 2018, le 20 Juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de M PICHERY Jean-François, maire.

Présents : M. PICHERY Jean-François, Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, SIRDEY Françoise, MM : GIRARD Philippe, PARIS Philippe, ROGER Jean, ROGER Philippe.

Absent excusé n'ayant pas donné procuration : DUCOUROUBLE Jean-Luc.

Absents excusés ayant donné procuration : M BRIAR Franck (procuration à M. PICHERY Jean-François), M FOUQUET Jean-Luc (procuration à M. ROGER Philippe).

Invité : Mme BEGUE Angélique, secrétaire de mairie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- En exercice : 7

Date de la convocation : 12/07/2018

Date d'affichage : 12/07/2018

Secrétaire de séance : M. PARIS Philippe

Approbation du procès-verbal du 25 mai et du 29 juin 2018

M le Maire soumet à l'approbation les procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 25 mai et du 29 juin 2018 qui sont approuvés à l'unanimité.(pour : 9, contre : 0, abstentions : 0)

2018/046 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE DANS LE CADRE " VERS LE ZERO PHYTO "

M le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (démarche «zéro phyto»).

Il précise qu'au vu de l'étude qui a été réalisée par la société ECO'LogiC, un diagnostic des pratiques phytosanitaires et horticoles a été effectué et un plan de désherbage proposé, assorti de préconisations sur les besoins en équipement. Ce plan propose également différents projets pédagogiques à mettre en place en collaboration avec l'école.

Il précise que cette stratégie «vers le zéro phyto», dont l'objectif est de participer à la protection des ressources en eau et à la préservation de la biodiversité est mise en œuvre avec l'appui financier de l'Agence de l'eau et en association avec la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

Il indique également que depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes est interdite sur la quasi-totalité du territoire communal.

M le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les dépenses du plan de gestion et de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur Le Maire à présenter une demande de subvention correspondant à la démarche «vers le zéro phyto» à l'Agence de l'eau Seine Normandie.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2018/047 : PROJET D'ACQUISITION DE L'ANCIENNE ECOLE INTERCOMMUNALE

M le Maire demande au Conseil Municipal de proposer au conseil municipal de Yermenonville de racheter la part de cette dernière dans la propriété indivise de l'école intercommunale située sur la parcelle cadastrée C 635 et 41 rue du Val de Voise pour un montant de 10.000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Propose de faire une offre d'achat au prix de 10 000 €, frais notariaux et de mutation non compris.

- Autorise le Maire à signer tous les documents correspondants,

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2018/048 : REALISATION D'UN AGRANDISSEMENT DE L'ABRI DE L'ATELIER COMMUNAL

Après l'exposé de M le Maire sur la nécessité de réaliser un agrandissement de l'appentis actuel contigu à l'atelier communal, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

- D'accepter le devis de la société TSI

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Resourcés humaines - Recrutement au service technique

M le Maire informe le conseil municipal qu'une recherche d'une personne ayant le profil de poste "agent espaces verts" est en cours avec l'aide notamment de Pôle Emploi.

Chartres métropole – Subventions obtenues

M le Maire informe le conseil municipal que les deux demandes de fond de concours qui ont été sollicitées auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole ont été acceptées. A savoir :45.998€ pour 2018 et 45 998 pour 2019 pour les travaux de voirie de la rue de la Villeneuve, ainsi que 19 676 € pour la réalisation du city-stade prévue au mois d'octobre prochain.

Décision de réglementer l'accès à l'espace de dépôt des déchets verts

M le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réglementer l'accès à l'espace de dépôt des déchets verts situé chemin des Quartiers, à côté de la station d'épuration. Il propose de mettre en service une barrière qui empêchera l'accès du lieu au véhicules motorisés, à l'exception de ceux des propriétaires riverains auquel sera communiqué le code d'accès. Il rappelle que l'accès à l'espace de dépôt des déchets verts est réservé aux petites quantités voiturées en brouette. Pour les grosses quantités, il convient d'utiliser les services des déchetteries de Droue sur Drouette, Pierres ou Harleville. Cela est gratuit sans limite de volumes.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la mise en place de ce dispositif et charge M le Maire de prendre un arrêté en ce sens.

INFORMATIONS DIVERSES

Cimetière : le samedi 8 septembre 2018 à 10h aura lieu le second constat des états d'abandon dans lesquels se trouvent certaines concessions perpétuelles. Des courriers ont été adressés aux descendants ou successeurs connus. Pour les autres, un avis a été affiché à l'entrée du cimetière et sur les panneaux d'affichage municipal et publié dans le journal d'annonces légales «L'Echo Républicain».

Travaux : Les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public rue du Château d'eau et rue de la Maire seront arrêtés pendant les vacances d'été. Le chantier sera mis en sécurisé pendant cette période. Il reprendra à la rentrée.

Les élections complémentaires municipales : Le conseil municipal ayant perdu le quart de ses membres suite à une série de démissions, Mme la Préfète a convoqué des élections municipales complémentaires qui auront lieu les 30 septembre et 7 octobre 2018 . L'arrêté préfectoral n°2018-07 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune ainsi que les modalités fixant les dates de déclaration de candidatures est affiché en Mairie et sur les panneaux d'affichage municipal, ainsi que sur le le site internet communal.

La séance est levée à 22h10